

COMMUNIQUE

Vers un sous salariat – faire travailler des bénéficiaires du RSA

A savoir que certains salariés trop peu payés « bénéficient » déjà du RSA... oui, ils sont en dessous du seuil de pauvreté du fait de leur situation familiale et à cause de leur rémunération beaucoup trop faible. Smic à temps partiel, femmes isolées, et autres situations sociales difficiles. Dans le privé comme dans le public, on travaille pour être pauvre.

Pour ceux que l'on a exclu du travail, voire de pôle emploi (par des radiations de plus en plus facilitées), ils se retrouvent sans rien ou presque... le RSA.

Et maintenant pour les réintégrer dans le monde du travail (dont ils ont été exclus), le gouvernement et d'autres politiques dont le Président du département de l'Essonne voudraient les maintenir dans la misère. Les faire travailler en contrepartie du RSA.

Bonne affaire pour le patronat et les administrations qui pourront profiter de la situation.

Les objectifs sont clairs :

« Le RSA sous condition répond aux trois enjeux majeurs d'accompagnement individualisé, d'insertion professionnelle durable et de limitation des dépenses publiques »...

... « Notre objectif est également de maîtriser les dépenses sociales, accrues pendant la crise sanitaire, et qui pèsent lourdement sur nos budgets, afin de préserver nos marges d'actions et d'investissements », ce sont les propos de François Durovray, Président du Conseil Départemental de l'Essonne, dans les pages d'Actu Essonne.

Quelle belle affaire en faisant supporter par le contribuable la rémunération du nouveau sous salariat.

Au final, c'est :

- La mise en concurrence entre les bénéficiaires du RSA et des SMICARDS et plus,
- La remise en cause du contrat de travail,
- La remise en cause des minima sociaux prévus dans les conventions collectives,
- La remise en cause du statut dans la fonction publique... etc.

Auront ils les mêmes garanties de protection sociale : Sécu, Retraite, Chômage que leurs collègues de travail ou continueront-ils à être maintenus à la marge avec le RSA, la CMU... ?

La seule solution, c'est un vrai travail pour un vrai salaire.

Si on veut faire travailler des personnes au RSA, c'est qu'il y a du travail. Ils doivent donc bénéficier dans ce cadre du code du travail, des conventions collectives, des accords d'entreprises et du statut de la fonction publique.

Et comme tout le monde, par la vente de leur force de travail, ils doivent percevoir un vrai salaire versé par l'entreprise ou l'administration qui profite de cette force de travail. C'est le deal normal de la relation de travail.

Evry-Courcouronnes, le 02 septembre 2022

